

N°2023-06/40B

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UNE LIAISON MODES DOUX AVENUE MARECHAL LECLERC SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Vote :	Pour :	7
En exercice :	10		Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Dominique ANDRAULT, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 21 juin 2023

Le Président expose à l'assemblée,

La Communauté de Communes Sud Roussillon poursuit les objectifs communs de revitalisation des centralités et de développement du réseau Véloroute. Pour ce faire, elle souhaite aménager une voie verte sécurisée le long de l'avenue Maréchal Leclerc à Saint-Cyprien. Ce futur aménagement est la continuité du « sentier RD 40 Tranche 1 à 3 » réalisé en 2020 permettant de relier Latour-Bas-Elne à Saint-Cyprien.

Dans le cadre du schéma directeur des mobilités et du développement des mobilités douces, le traitement de cette discontinuité permettra de franchir le carrefour du rond-point de la Médaille Militaire, et cette piste sera à terme, reliée au projet de voie cyclable Village-Port le long du canal d'Elne.

Délais prévisionnels de réalisation

Le projet est au stade de la consultation (Dossier de Consultation des Entreprises)

La date de mise en service est prévue en 2023-2024

Le coût global des travaux est de 544 400,43 euros hors taxes.

Ainsi, des demandes de subventions sont à réaliser en vue de financer le projet.

Tableau de financement prévisionnel :

DEPENSES	FINANCEMENTS SOLLICITES		
	FINANCEURS	%	TOTAL
544 400,43 €	L'Etat (DETR)	28,28	153 958,40 €
	Conseil Départemental 66	20,00	108 880,09 €
	AUTOFINANCEMENT		
	CCSR	51,72	281 563,90 €
	TOTAL		544 400,43 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** le projet de réalisation d'une voie verte permettant de traiter la discontinuité le long de la RD 40, avenue Maréchal Leclerc, depuis l'avenue du Roussillon jusqu'au rondpoint de la Médaille Militaire sur la commune de Saint-Cyprien ;

↳ **DECIDE** de solliciter le Département pour l'obtention d'une aide financière conformément au plan de financement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

